

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel HERAUD, 1er adjoint, suppléant Monsieur le Maire démissionnaire.

Membres présents :

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Bernadette SALVAT

Mrs Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Michel HERAUD, Gérard LACOURT, Bernard MARTINEZ, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Daniel SENEGAS

Membres absents: Mrs. Gilles BONNAL et Sébastien GAYRAUD

Secrétaire de séance : Mme Bernadette SALVAT

Début de séance : 20h30

Ordre du jour

- [Approbation du CR du 24 août 2017](#)

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 août dernier est approuvé à l'unanimité

- [Informations sur le personnel communal](#)

Mme Martine WILLAUME, attachée territoriale, verra son congé prolongé ou reprendra ses activités à titre partiel ou complet, selon la décision du chirurgien, lundi 2 octobre.

M. Arnaud CAMBON assurera son service jusqu' à la fin du mois de novembre, date de la fin du renouvellement de son contrat aidé.

- [Elections municipales partielles des 22 et 29 octobre 2017](#)

Les candidatures sont à déposer au plus tard le 5 octobre à 18 heures à la Sous-Préfecture de Millau. L'arrêté préfectoral de convocation des électeurs a été publié par affichage. Les préparatifs suivent leur cours.

- **Recomposition du Conseil Communautaire**

M. HERAUD souligne l'ambigüité du fait que, suite à la démission du maire de notre commune, le Conseil de Communauté doit être recomposé dans un délai de deux mois alors qu'un délai de 3 mois a été octroyé à la Commune pour organiser les élections partielles. Lecture est faite de la lettre de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine la reconstitution du Conseil Communautaire, maintenu à 29 délégués.

Actuellement les deux délégués communautaires pour la commune sont M. Michel HERAUD et Mme Bernadette SALVAT.

- **Rentrée des classes**

Divers travaux d'entretien ont été effectués avant la rentrée : réparation des volets, remplacement des buts de football, sécurisation de l'escalier de la cour du haut, peinture d'une marelle sous le préau, nettoyage de la VMC, contrôle de l'installation électrique.

Suite au contrôle SOCOTEC sur tous les bâtiments publics, la priorité va être donnée à la réfection du tableau électrique de l'école.

Les effectifs de l'école sont à surveiller attentivement sachant qu'avec 28 enfants scolarisés pour 2 postes d'enseignantes. Nous comptons sur l'installation prochaine de nouvelles familles pour augmenter le nombre d'élèves.

Le remplacement de Mme Agnès TERRAL, actuellement en congé parental, est assuré par Mme Marie-Charlotte LAVABRE jusqu'au mois de novembre.

- **Ramassage scolaire**

Un message de Madame BOUSQUET du Conseil Départemental demande à ce que le ramassage scolaire sur Ambias, supprimé dans un premier temps faute d'enfants en nombre suffisant, soit rétabli.

Le Conseil Municipal valide cette décision mais regrette que cette mesure n'ait pas été prise dès la rentrée.

Ce circuit supplémentaire demandera de reprendre les termes de la Convention signée avec Mme Suzanne Kunow et entraînera une modification des horaires de départ et de retour au domicile pour les autres enfants transportés

- **Garderie périscolaire**

A ce jour, 9 familles ont répondu au questionnaire communiqué aux parents. 8 se disent intéressées d'une manière ou d'une autre.

Le problème des assistantes maternelles est évoqué mais le Conseil Municipal pense que ces deux systèmes de garde d'enfants ne s'opposent pas mais sont au contraire complémentaires.

- **Lotissement de « la Coste »**

Nous avons confirmation que M.DA TORRE renonce à l'achat de son lot de terrain.

Quant au lot réservé pour Mme RAYMOND, nous sommes en attente sachant que nous n'avons pas obtenu de réponse officielle du notaire.

- **Travaux de réfection des 2 rues de Coudols**

Le devis s'élève à 37 000€- pour une couche de béton ferrailé de 10 cm d'épaisseur- dont 31 000€ aux frais de la commune, le reste étant pris en charge par la Communauté de Communes.

Se pose également le problème de l'enfouissement des réseaux secs en remplacement de 2 poteaux défectueux. L'entreprise CONSTANS se chargerait des tranchées pour un devis de 13500€, la pose de gainage se faisant en régie, coût évalué à 1600€ de matériel et 2800€ de travaux.

Les travaux devraient débiter la première semaine d'octobre.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité le surplus des frais du à l'enfouissement des câbles électriques.

- **Dossier projet « Cœur de Village »**

Actuellement, le dossier est à l'étude par toutes les entités susceptibles de nous octroyer des subventions : Conseil Départemental, Parc Naturel Régional des Grands Causses, Région, SIEDA, Etat. Agence Adour Garonne.

Une fois le montant des subventions connu et le dossier de financement monté, il sera procédé à un appel d'offres pour la tranche ferme du Minier et les deux tranches optionnelles du Viala (rue du Barry et de l'horloge, traversée du Viala par la D73).

- **Travaux d'accès à l'arrière de l'auberge**

L'acte concernant l'achat de la bande de terrain de M.BENOIT est signé et le terrain borné. Cette bande aura l'avantage de permettre un accès plus aisé à l'arrière de l'auberge, sans passer par la partie restaurant, et favorisera d'éventuels travaux de rénovation des étages du bâtiment actuel sous exploité. En contrepartie du terrain, des travaux de décaissement du terrain de M.BENOIT sont prévus.

Prochainement, M.CARTAYRADE, architecte, communiquera le plan de construction du mur de séparation du bâtiment de l'auberge avec le terrain de M.BENOIT.

Il sera aussi nécessaire de prévoir le déplacement de la cuve de gaz à l'arrière du bâtiment, préalablement à la construction du mur.

- **Opportunité de la mise en service des toilettes publiques au bourg du Viala**

Il est constaté que les toilettes publiques sont trop éloignées du centre du village.

Les sanitaires de la place ayant été condamnés, pour des raisons d'odeurs désagréables, dans le cadre de l'opération « Coeur de Village », M. HERAUD a consulté un certain nombre de riverains sur l'opportunité de leur réouverture. Il semblerait que le désagrément provenait avant tout de la présence des poubelles à proximité.

D'autre part, il est constaté que des travaux d'aménagement importants ont été faits devant les anciennes toilettes. Les retirer serait coûteux et romprait l'harmonie de la rue.

Après examen du site, il semblerait qu'il y ait la possibilité d'ouvrir une porte sur le côté sans toucher à l'existant, tout en tenant compte de l'accessibilité handicapés.

Les arrivées d'eau et le système d'évacuation étant restés en place, il conviendrait de faire chiffrer le coût de l'aménagement intérieur et de prévoir surtout un nettoyage régulier des lieux.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la remise en service des toilettes publiques sur la place du village.

- **Location Maison Du Temps Libre**

Rappel du prix de location de la salle : 150€ par jour pour les habitants de la commune et 300€ pour les résidents hors commune, gratuit pour les associations.

Il semble nécessaire d'adapter le prix au temps d'utilisation de la salle et le Conseil Municipal propose de faire payer 25€ par demi-journée supplémentaire et 50€ par journée supplémentaire pour les habitants de la commune ; le double pour les résidents hors-commune.

D'autre part, suite à des dégradations et à des manipulations intempestives des interrupteurs du tableau électrique, ayant une incidence sur le bon déroulement de la cantine scolaire, il est prévu de fermer à clé le local contenant le tableau électrique tandis qu'un simple coffret dans l'entrée permettra de régler chauffage et éclairage de la grande salle.

Il est également prévu de mettre en place un formulaire qui sera rempli systématiquement par chaque utilisateur de la salle.

- **Recensement de la population 2018**

Compte tenu de l'importance primordiale du recensement dans le budget de la commune et dans sa représentativité au sein de la Communauté de Communes, chaque conseiller est invité d'ores et déjà à sensibiliser la population.

Un conseiller propose que chacun dans son secteur établisse la liste des personnes susceptibles d'être recensées et ce, pour éviter tout oubli.

- **Questions diverses**

→ Des problèmes de fuite d'eau ont eu lieu dans les secteurs de Valencas et d'Ambias.

→ Toujours dans le domaine de l'eau, la mairie a reçu plusieurs demandes de pose de compteurs de jardin. Or suite à la sécheresse persistante sur notre commune, l'eau devient une denrée rare et coûteuse et l'opportunité de telles demandes commence à se poser. Voir avec le syndicat la possibilité de vente d'eau sans qu'il soit nécessaire d'adhérer au syndicat.

→ Le mur de la placette de l'église est en cours de réfection.

→ Mme BOURHIS, par un courrier en mairie, signale des dégradations de sa maison qui seraient dus, selon elle, aux travaux de Cœur de Village. Elle fixe rendez-vous à la mairie dimanche 1er octobre, à 11h30, pour en discuter.

→ Les travaux d'élargissement de la route entre le Minier et le mas de la Nauc sont programmés. La déviation se fera par la route des « *brancas* ». Le remblais sera affecté à la descente du Moulinet, à la sortie du pont du Minier, au grand contour. Pas de problème pour le passage du car de ramassage scolaire. Il faudra récupérer tout ou partie des pierres des murailles détruites pour des travaux futurs.

→ Un conseiller signale que lorsqu'il pleut, une grosse flaque d'eau se forme devant la maison de M. Bernard MARTINEZ au Viala.

→ Questions du public :

M. NUEZ signale la mise en place de cours de yoga trois lundis par mois de 15h30 à 17h00 et demande si la salle de la Maison du Temps Libre serait disponible. Réponse : pas de problème sous réserve que l'école n'en ait pas l'usage ce jour-là.

Mme ROSSI demande la pose d'un lampadaire au lotissement « La Coste » (gêne pour sa clientèle pour le gîte). Réponse positive de M. HERAUD.

La séance est levée à 22h35.

Le 1er Adjoint La secrétaire de séance Michel HERAUD B. SALVAT